



## Contrat en cdd pointages des heures

Par **mey**, le **14/05/2014** à **14:18**

Bonjour,

Je vous explique dans l'entreprise ou je travaille j'ai un cdd en 14h le samedi et dimanche. Je remplacer une personne le dimanche cette personne étant revenu je travaille que le samedi mon patron ma appeler en me disant qu'il avais besoin de moi se dimanche et qu'il le pointera comme un jour de semaine or que le dimanche il y a une majoration de 20% et il me dit que il veux me pointer comme un jour de semaine pour pas que l'entreprise ne perdent trop d'argent.

mes questions:

-a t-on le droit de pointer une personne par exemple travaillant le dimanche qui arrive et être pointer pour le dimanche d'après?

-quel est le majoration quand on travail le dimanche en cdd?

-Combien de temps a l'avance le patron doit il appeler l'employeur pour un changement de planning?

je vous remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **14/05/2014** à **14:52**

Bonjour,

C'est bien que l'entreprise ne perde pas d'argent mais pas à votre détriment et sans respecter ses obligations...

De plus si vous avez un contrat de 14 h par semaine, l'employeur doit vous fournir du travail pour cette horaire...

La majoration des heures effectuées le dimanche résulte du contrat de travail ou de la Convention Collective applicable si plus favorable...

Un changement de planning doit respecter la vie personnelle du salarié si un délai de prévenance n'est pas prévu à la Convention Collective applicable ou au contrat de travail...